

Une sélection d'articles



Alors que la réglementation thermique actuelle porte sur le seul critère de performance énergétique, la future réglementation du bâtiment vise la conjugaison d'un critère de performance énergétique très élevé visant le « BEPOS » et d'un critère limitant la quantité de carbone rejeté sur tout le cycle de vie du bâtiment.

Extrait du manifeste EnerJmeeting 2017

Emmanuelle Cosse
Ministre du logement et de
l'habitat durable,
www.logement.gouv.fr

Sélection d'articles sur l'environnement :

- [Préservation de l'environnement](#)
- [RE2018 : L'expérimentation](#)
- [Expérimentation énergie-carbone](#)
- [Dépassement des règles de constructibilité](#)
- [Bâtiments publics exemplaires](#)